



DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE
COMMUNE DE PUILBOREAU

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
À MONSIEUR ALAIN DENAIS

N° 2026-DGS-RD-045

- Le Maire de la commune de Puilboreau ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-23 ;
- Vu la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Adjointes au Maire ;
- Vu les arrêtés de délégation de fonctions aux Adjointes ;
- Considérant que pour la bonne administration des affaires communales, il convient de déléguer à un Conseiller municipal l'exercice de certaines fonctions ;

ARRÊTÉ

- **ARTICLE 1 :** Monsieur Alain DENAIS, Conseiller municipal, est délégué, par le présent arrêté, à exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire et concurremment avec lui, les fonctions dans ces domaines : Voiries, Mobilité et Établissements Recevant du Public (E.R.P.).

- Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- ○ Les aménagements routiers et le suivi des travaux de voiries ;
- ○ La sécurité routière des infrastructures communales ;
- ○ L'accessibilité sur le domaine public ;
- ○ Le développement des mobilités douces ;
- ○ Le suivi des commissions de sécurité des E.R.P.

- La présente délégation s'exercera en l'absence ou l'empêchement du Maire ou de l'Adjoint bénéficiaire de la délégation.

- **ARTICLE 2 :** Les présentes délégations prendront fin en cas de retrait par le Maire, en cas de cessation des fonctions du Conseiller municipal et en tout état de cause à l'expiration du mandat municipal en cours.

- **ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté et de son affichage dont une ampliation sera adressée :

- ○ Au Préfet ;
- ○ Au responsable du Service de Gestion Comptable de Ferrières ;
- ○ À l'intéressé à la notification.

AR Prefecture

017-211702915-20260330-2026_DGS_RD_045-AR
Reçu le 30/03/2026
Arrêté n°2026-DGS-DR-045

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, Hôtel Gilbert, 15 rue de Blossac, CS 80541, 86020 POITIERS Cédex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Puilboreau, le 30 mars 2026

Le Maire,
Didier PROUST



Notifié le :

30/03/2026

Alain DENAIS
Signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain DENAIS', is written below the name and title.

Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le :

Et sa publication le :